

Le 21 septembre 2020

Communiqué de presse

**Une nouvelle pierre est posée dans la création du  
Lycée franco-allemand de Hambourg**

Aujourd'hui à Hambourg, est posée la première pierre d'un nouveau Lycée franco-allemand (LFA). Après ceux de Sarrebruck (1961) et Fribourg (1972) en Allemagne et celui de Buc (1975) en France (Académie de Versailles), c'est le quatrième établissement de ce type qui verra le jour à la rentrée scolaire 2022/23.

Frédéric Petit, député des Français établis à l'étranger (Allemagne, Europe centrale, Balkans) se félicite de la concrétisation de ce projet ambitieux, lancé en 2016 par Jean-Marc Ayrault, alors ministre des Affaires étrangères et Olaf Scholz, maire de Hambourg et ministre plénipotentiaire chargé des relations culturelles franco-allemandes.

Proposée par la ville de Hambourg, la création de cet établissement public marque la volonté des autorités françaises et allemandes de développer la coopération franco-allemande en matière éducative et d'enseignement. Cette volonté commune s'est traduite par le transfert des classes de collège et lycée du Lycée français de Hambourg (plus de 800 élèves issus de 30 nationalités différentes) vers le nouveau LFA.

La première classe de la filière germanophone du LFA, a ouvert à la rentrée 2020/21 dans les locaux de l'actuel Lycée français de Hambourg. Les classes suivantes (filiale francophone à partir de la 6ème) ouvriront progressivement à partir de 2021, avant une installation définitive en 2023 dans le nouveau bâtiment, implanté sur les bords de l'Elbe.

Initiés par le traité de l'Elysée de 1963, les Lycées franco-allemands ont pour vocation de former des citoyens européens, à l'aise dans les cultures allemande et française. Ils offrent une scolarité spécifique dans un environnement binational, bilingue et conduisent à un diplôme spécifique, le baccalauréat franco-allemand, créé en 1972, reconnu par la France et l'Allemagne et qui permet l'accès à l'enseignement supérieur dans toute l'Union européenne.

L'aboutissement de ce projet a été rendu possible grâce à la ténacité des différents acteurs impliqués et dans un dialogue permanent et constructif avec les parents d'élèves et leur association gestionnaire. Frédéric Petit salue, à ce propos, l'engagement exceptionnel des familles et des élus locaux de la communauté française dans la réussite du projet.

Les écoles élémentaire et maternelle qui ne seront pas intégrées au LFA, garderont, quant à elles, leur statut d'école privée, homologuée par le ministère français de l'Education nationale et membre du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Contact presse :

Nadia Salem

[presse@frederic-petit.eu](mailto:presse@frederic-petit.eu)

06 63 62 81 45